

Monsieur l'Orateur,

Les députés savent que j'arrive de la Conférence internationale sur le Viet-Nam, à laquelle j'ai participé à titre de représentant du Gouvernement du Canada. Il s'agissait essentiellement d'une conférence des grandes puissances et des pays qui ont été en guerre au Viet-Nam. Le Canada y a participé à titre de membre de la Commission internationale de contrôle et de surveillance. Les députés se souviennent sans doute que j'ai fait savoir clairement avant mon départ que nous n'allions pas à Paris pour prononcer un jugement sur les règlements politique et militaire que renferme l'Accord de Paris. J'ai dit clairement, à plusieurs reprises, que le Canada n'a pas cherché et ne cherche pas à jouer un rôle pour la surveillance de la trêve en Indochine mais qu'il serait prêt à accepter un tel rôle s'il était convaincu que la CICS est en mesure de jouer un rôle utile et efficace pour le rétablissement de la paix au Viet-Nam. J'ai aussi énoncé clairement, à la Chambre des Communes et ailleurs, les conditions que nous considérons comme essentielles pour le maintien de notre participation à la CICS. L'établissement d'une instance politique autonome, indépendante des belligérants eux-mêmes, à laquelle la Commission pourrait présenter ses rapports et qui pourrait alerter la communauté internationale s'il se posait une sérieuse menace à la paix au Viet-Nam était une des conditions essentielles. L'accord signé le 27 janvier ne prévoyait aucun mécanisme de ce genre et nous espérons que cette lacune serait comblée par la Conférence de Paris. Je suis donc allé à Paris avec la ferme intention de faire tout ce que je pourrais pour qu'une autorité appropriée soit établie.

La première fois que j'ai pris la parole devant la Conférence, le 26 février, j'ai exposé nos vues sur la question clairement et énergiquement et j'ai présenté aux participants une proposition en vertu de laquelle le Secrétaire général des Nations Unies aurait reçu les communications de la CICS qu'il aurait fait distribuer aux pays participant à la Conférence internationale, et aurait joué un rôle analogue au sujet des commentaires de pays sur ces communications. La proposition du Canada comportait aussi une clause selon laquelle la Conférence aurait été convoquée de nouveau dans l'une ou l'autre des quatre hypothèses suivantes:

- a) sur réception d'une demande de la CICS à cet effet;
- b) sur réception d'une demande à cet effet de la Commission militaire mixte quadripartite ou de la Commission militaire mixte bipartite;
- c) sur réception d'une demande officielle de cinq des pays participant à la Conférence, à l'exclusion du Secrétaire général des Nations Unies; et
- d) après qu'on aurait déterminé, sur la demande de l'un quelconque des pays participant à la Conférence, que les deux tiers des pays participants, à l'exclusion du Secrétaire général des Nations Unies, considéraient qu'il y avait lieu de convoquer de nouveau la Conférence.

Il devient bientôt manifeste que rares étaient les pays représentés à la Conférence qui étaient disposés à appuyer le genre de mécanisme international indépendant, faisant appel au Secrétaire général des Nations Unies, que nous avions proposé pour la présentation des rapports; certains mêmes se montrèrent tout à fait opposés à cette façon de voir. Je crois qu'on peut affirmer sans